

Les manèges de Lausanne

Autor(en): **Lamunière, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **53 (1945)**

Heft 3

PDF erstellt am: **03.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-41361>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les manèges de Lausanne

Le plus ancien manège lausannois dont nous ayons connaissance est celui de *Saint-François*, sur l'emplacement de l'ancien cimetière du Couvent des franciscains, soit à l'ouest du temple.

En 1619, noble Pierre de Praroman obtint l'autorisation d'y dresser un manège, qui n'était qu'un simple hangar. Il paraît n'avoir eu que peu de durée, puisqu'on construisit en 1660, au même endroit, un magasin de bois de marinage (pour les charpentes).

Plus tard, soit trois ou quatre ans avant la fin du siècle, en 1697, M. Varacat et M. de Bournens obtiennent l'usage de ce magasin pour y installer à nouveau un manège. Ce M. de Bournens est sans aucun doute César de Charrière, seigneur de Bournens (1668-1731) ¹.

Nous ne savons rien concernant le succès que put rencontrer cette entreprise et nous ignorons tout de la personne de ce sieur Varacat, un étranger probablement, qui était, pensons-nous, le professionnel de l'art hippique.

Une cinquantaine d'années s'écoulaient. Dès 1745 environ, le manège de Saint-François a à sa tête un membre de la famille de Crousaz, connu comme excellent écuyer. Il s'agit de Henri Crousaz de Mézery (1716-1782), époux de Suzanne Bergier. C'est à la même époque que Henri de Crousaz avait chez lui en pension, à la rue de Bourg, les deux princes de Bade: Charles-Frédéric et Guillaume-Louis ².

¹ N° 48 de la notice des Généalogies vaudoises.

² Voir de Sévery, II, p. 243.

Voici ce que dit du manège de Crousaz l'écrivain J.-R. Sinner de Ballaigues dans son *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale*, paru à Neuchâtel en 1781¹ :

« Près de Saint-François est un manège, dirigé depuis trente-six ans par M. de Mézery, excellent écuyer, qui n'a pas peu contribué à attirer des étrangers à Lausanne. »

Dans sa correspondance avec un compatriote, un Anglais qui avait passé par Lausanne² s'exprime sur M. de Crousaz de Mézery en termes non moins élogieux :

« ...Le manège de M. de Mézery est sans contredit le meilleur de ceux que nous avons vus en grand nombre dans ce pays-ci. Ses connaissances dans l'art de l'équitation et sa méthode judicieuse d'enseigner, méritent les plus grands éloges. Sa position est élégante et ferme et les chevaux qu'il réserve pour son usage sont dressés avec beaucoup de goût et de précision. Il les instruit d'une manière fort douce, parce que l'étude réfléchie qu'il a faite de la nature de cet animal, lui apprend à n'exiger de lui que ce qu'il est capable de faire. »

Un document postérieur (1782) nous donne quelques renseignements complémentaires sur le manège de Saint-François et la preuve que la réputation de M. de Crousaz de Mézery lui avait survécu :

« Le long des anciens murs de la ville, toute la partie occidentale de la place Saint-François est occupée par un édifice très grand et très bien approprié, destiné pour un grand manège ou académie pour apprendre à monter à cheval, laquelle académie a eu beaucoup de célébrité étant sous la direction de feu M. de Crousaz-Mézery, qui passait pour l'un des meilleurs écuyers de l'Europe, au point que le prince de Lambesc, grand écuyer de France, et le prince d'Elbeuf, son frère³, sont venus se perfectionner sous un

¹ Tome II, p. 170.

² *Lettres de M. William Coxe à M. W. Melmoth sur l'Etat politique civil et naturel de la Suisse*. Traduites de l'anglais, II^e partie, p. 145. Paris 1781.

³ Il s'agit de deux princes de la maison de Lorraine, dans laquelle la charge de grand écuyer de France était héréditaire, mais qui ne devaient pas être frères, ou dont le second ne portait pas le titre qui lui est ici attribué.

Le premier des personnages cités devait être *Charles-Eugène* de Lorraine, prince de Lambesc (1751-1825). Il succéda à son père, le prince Louis-Charles

maître si habile et si propice à donner la bonne grâce et les aides les plus naturels et les plus gracieux. »

C'est sans doute au même manège que fut liée la carrière de Ferdinand Bergier, dit *Bergier l'Ecuyer* ¹.

Officier dans le corps des dragons du Pays de Vaud, aide de camp de G.-A. d'Erlach, bailli de Lausanne, puis capitaine de cavalerie au service de Sardaigne, on le trouve dès 1794 à la tête du « manège de Lausanne », qui ne pouvait être que l'établissement de Saint-François. En 1796, LL. EE. qui pensent devoir encourager chez leurs sujets l'étude de l'équitation, remettent à la Seigneurie de Lausanne fr. 16.000.— dont les intérêts au 4 %, pendant 10 ans, doivent servir à soutenir cette école. Mais dès l'année suivante, Bergier est distrait de son enseignement par le mouvement révolutionnaire, puis par les fonctions que lui confie le Conseil de guerre. Lors de l'invasion française, le gouvernement vaudois réquisitionne le manège pour y loger les équipages de la Grande Nation et Bergier se voit obligé de déménager et de loger, à grands frais, ses chevaux, ses domestiques, son fourrage et sa sellerie dans la maison Grand d'Hauteville, en Saint-Pierre. La chance ne l'y suit pas : un certain nombre de ses chevaux sont réquisitionnés et il est obligé d'en vendre d'autres à perte à cause du renchérissement considérable de leur entretien.

Le gouvernement helvétique lui promet bien de lui restituer son ancien manège, mais l'exécution de cette promesse étant toujours différée, il se résoud à s'expatrier, sous l'assurance qu'on le rappellera dès que les circonstances s'y prêteront. En 1800, il se fixe à Londres, où, soutenu par des Anglais qui avaient été ses élèves à Lausanne, il se voit confier la direction d'un manège.

de Lambesc comme grand écuyer. Il mourut pair de France, dignité à laquelle Louis XVIII l'avait élevé. Son frère, si c'est de lui qu'il s'agit ici, était titré prince de Vaudémont et non pas duc d'Elbeuf.

Le duc d'Elbeuf fut jusqu'en 1763 Emmanuel-Maurice, d'une autre branche de la maison de Lorraine. A sa mort, survenue cette année-là, ce fut son parent cité ci-dessus, soit Charles-Eugène, le grand écuyer, qui hérita du duché d'Elbeuf.

¹ 1761-1843.

On peut croire que ce n'est pas sans succès, puisqu'il y publie un traité d'équitation¹ et qu'en 1803 il se voit offrir la direction du manège de l'Académie royale de Windsor. Mais à ce moment-là, la Chambre administrative du canton lui fait espérer la prochaine remise à sa disposition de son ancien manège, et, sur cet espoir incertain, il rentre au pays.

Malheureusement, cet espoir est déçu. Bergier assiste à la démolition de son manège et il doit se contenter de réclamer l'intérêt des fr. 16.000.— autrefois déposés pour lui par le gouvernement bernois et dont il avait été frustré sans que ce soit de son fait... Jusqu'à la veille de sa mort, il harcela le Grand Conseil de ses pétitions, auxquelles, malgré la mansuétude de notre corps législatif, il ne fut pas donné suite.

Entre temps, cependant, soit en 1820, on avait reconnu ses capacités en le nommant directeur du haras du canton de Vaud. Il avait été désigné pour ce poste par une intéressante étude qu'il avait publiée l'année précédente : *Essai sur les haras ou examen méthodique des moyens les plus propres à employer pour bonifier l'espèce des chevaux*²... C'est dans l'exercice de ces fonctions qu'il fut victime d'un accident qui altéra sa santé et ses facultés.

A défaut d'autres témoignages, l'opuscule que nous venons de citer suffirait à prouver les connaissances hippiques et vétérinaires, l'expérience et l'amour du cheval de celui qui signa toujours *Bergier Ecuyer*.

Sur l'emplacement du manège qui fit sa gloire et ses déboires, il vit s'élever, dès 1806, le premier bâtiment des Postes, un peu plus au N.-O. que l'actuel³.

Bergier, qui avait possédé jusqu'en 1832 le château et le domaine du Mont, mourut en 1843 dans la maison Bergier, Valentin n° 21.

* * *

¹ *Principes d'équitation* (Londres, 1803, Cox fils et Baylis).

² Imprimerie des frères Blanchard, Lausanne, 1819.

³ Voir article de B. Dumur, *Gazette* du 29 novembre 1902.

Le second en ancienneté des manèges de Lausanne est celui de Saint-Laurent ou de *Derrière les Terreaux*.

De 1816 à 1835, il fut dirigé par son propriétaire Daniel-Alexandre-Christian Weber, de Vevey, capitaine de cavalerie.

Nous ne sommes guère renseignés sur son exploitation ; il se trouvait sur le chemin qui de la poterne de Pépinet gagnait Chauderon par les Terreaux situés derrière les murailles de ville de Saint-Jean et de Saint-Laurent.

En décembre 1835, ce bâtiment fut acquis par l'ébéniste Barthélémy Specht et devint un magasin de meubles. A peu de frais, à l'aide d'une cloison, l'ovale du manège avait abrité deux ateliers recouverts par l'ancienne toiture. Une vingtaine d'années plus tard, nouveau changement de destination. C'est une société immobilière qui s'en rend acquéreur pour en faire un lieu de cultes pour l'Eglise libre de Lausanne. Ce fut la première chapelle des Terreaux, sur le même emplacement de l'actuelle¹. Nous savons qu'à l'époque de Specht, il y avait au nord de l'immeuble et adossées contre lui la remise et les écuries d'un voiturier. C'était, je pense, les anciennes écuries du manège.

* * *

Nous passons maintenant à l'est de la ville, dans les quartiers de la *Caroline*.

Au début, ce furent Weber (le fils de celui des Terreaux, je suppose) et son ami Auguste-Aimé de Constant-Rebecque. Il occupa les terrains sis derrière l'Hôtel du Faucon, contre la face interne de l'ancienne enceinte de la ville et près de la Glacière, c'est-à-dire là où beaucoup plus tard s'élevèrent les immeubles de la rue Enning.

Notons qu'en janvier 1856, un des journaux lausannois² annonce un cours d'équitation au manège de Lausanne par

¹ Voir Eug. Secretan, *La Chapelle des Terreaux*, notice historique, 1889, pages 5-7.

² *Nouvelliste vaudois*, 11 janvier.

Marc Weber écuyer. Weber et de Constant moururent jeunes tous deux. Le cheval d'Aug. de Constant, nommé *Ajax*, avait fait les délices de nombreux élèves et amateurs.

Nous avons trouvé dans un indicateur d'adresses annexé au *Manuel des voyageurs dans le canton de Vaud*, et datant de 1850 environ : « Ecole d'équitation au Manège, rue Martheray, près du Théâtre. Directeur, Maison du Théâtre. » Il s'agit bien du manège derrière le Faucon ; en face, était le Théâtre, devenu dès 1862 la Chapelle de Marterey.

Dans un autre petit guide de Lausanne, publié en 1858, nous lisons ceci : « Le Manège est dirigé par M. Weber ; 20 leçons d'équitation pour fr. 63.— réduction pour les étudiants. Promenades à cheval pendant la demi-journée fr. 10.— . »

Après Weber et de Constant, d'autres écuyers dirigèrent le manège de la Caroline, parmi eux François Jordanis — dont nous reparlerons tout à l'heure — puis Louis-Jacob Antoinis (dit Antony) Curtat. Puis vint un Français, *Joseph-Louis Barbaroux*, devenu citoyen suisse, bourgeois de Kriegstetten-Soleure. Un personnage assez curieux, déserteur disait-on, et petit-neveu, sauf erreur, du conventionnel et girondin Charles Barbaroux, avocat à Marseille, guillotiné en 1794.

Joseph-Louis Barbaroux, qui s'était établi à Lausanne et avait épousé une Vaudoise, nommée Bertholet, était un homme de belle prestance. Il avait bien commencé, mais il se dérouta et finit assez lamentablement vers 1883.

Dans la nuit du 30 avril au 1^{er} mai 1870, un incendie éclata aux écuries du manège Barbaroux vers les trois heures du matin. Des étudiants noctambules furent les premiers à prêter main forte et la promptitude des secours permit de circonscrire le feu à l'écurie et au fenil, d'en retirer à temps tous les chevaux et de conserver intact le manège lui-même.

Peu après, Barbaroux, qui eut aussi pour collaborateur Théodore Mercier, transféra son manège vis-à-vis dans un bâtiment situé en arrière de la Chapelle de Marterey (emplacement actuel de la maison Matter). Plus tard encore, renonçant

au manège, son propriétaire fit de ce local une Tonhalle qui servit à de nombreuses réunions politiques et religieuses.

* * *

Sans nous éloigner beaucoup du manège Barbaroux, passons de l'autre côté de la rue Caroline. On y trouvait jadis le *manège Pelet* (ou Pellet), ouvert peut-être en février 1869 par un concurrent de Barbaroux, mais qui n'était point, lui, nous a-t-on dit, un professionnel. Il s'était installé au-dessus des escaliers de la Caroline (nommés autrefois escaliers de la Comédie). Cet établissement n'eut pas une longue durée. Après avoir servi à divers usages, l'immeuble devint une salle de concerts et de réunions, à laquelle fut aussi donné le nom de Tonhalle comme celle qui existait en face (ancien manège Barbaroux). Elle fut dès lors très souvent utilisée par les sociétés et les organisations les plus variées. Enfin, en 1901, M. Anton Suter en faisait l'acquisition pour y installer la Maison du Peuple.

* * *

Francis ou *François Jordanis*, ancien dentiste, était domicilié vers 1850 à Beau-Séjour d'en haut.

C'est lui qui dut construire un peu plus tard, un peu au-dessus de la Croix d'Ouchy, proche le domaine Pré-Fleuri de la famille Burnier, au-dessus de la route limitant au nord les anciens Jordils, un petit manège de forme circulaire. Ce terrain a été acquis longtemps après par M. Arn-Roux.

* * *

Vers 1882, une dame étrangère, russe croyons-nous, Mme de Moritz, avait créé pour son usage et celui de ses amis le *manège dit de Rosemont*. Il fut utilisé plus tard par M. Pawly-Wanner. M. Jules Dufour y travailla avec lui. L'Hôtel Byron a été bâti sur une partie de cette propriété et le bâtiment même du manège existe encore.

* * *

Arrivons au *manège de l'Eglantine*. Il fut fondé en 1875 par une société par actions. J.-J. Mercier et le colonel Grand étaient parmi ses instigateurs. L'exploitation en fut confiée d'emblée à M. Adolphe Mercier-Dufour, qui, dès 1879, fut secondé par son jeune beau-frère, M. Jules Dufour.

Vers 1882-1883, Ad. Mercier quitte l'Eglantine pour fonder lui-même un nouveau manège à la place Chauderon. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Après avoir été fermé quelque temps, celui de l'Eglantine fut confié à M. Kundig, aidé sauf erreur de ses fils, qui ensuite quitta Lausanne pour se rendre au Simplon, dont il était directeur des Postes. Quelques amateurs (le colonel Grand, M. Bürki-Perdonnet, M. J.-J. Mercier, MM. Cornaz père et fils) louèrent alors l'établissement et y placèrent en qualité de maître d'équitation le capitaine G. Müller, de Lucerne, qui avait précédemment travaillé avec M. Kundig. M. Müller avait comme aide-écuyer M. de Reyher, un Russe, qui habitait le Château-Sec et qui était grand collectionneur d'armes. Cet essai ne fut pas de longue durée et dès 1889 l'exploitation fut confiée à Charles Mauerhofer, fils de l'architecte et sous-officier d'artillerie. M. Mauerhofer était aidé pour certains cours par M. Marcel Ney, mort colonel d'artillerie et directeur du Bureau de statistiques à Berne.

En 1894, M. Mauerhofer que nous retrouverons plus tard aux Bergières, disparaît et le manège est racheté par M. Jules Dufour, sur l'activité duquel nous reviendrons et qui le vendit en 1918. Ce manège passa alors à MM. Lehmann & Gruaz. Aujourd'hui, c'est M. Georges Gruaz qui est seul propriétaire du manège de l'Eglantine.

* * *

Nous avons vu qu'en 1882-1883, Adolphe Mercier avait créé un nouveau *manège en Chauderon*. Il avait utilisé pour cela une construction déjà existante (?) au côté nord de la place, face au Collège Galliard. Adolphe Mercier, qui avait pratiqué l'élevage des chevaux en Amérique, s'était révélé bon écuyer et bon professeur. Il avait eu pendant quelques années l'entreprise des

Postes du Simplon. Lorsqu'il décéda à Rolle, en 1921, il laissa à de nombreux amis le souvenir d'un compagnon à l'humeur inaltérable. M. Jules Dufour fut le bras droit de son beau-frère, avec une interruption de 1885-1887, années pendant lesquelles il accompagna M. Pawly en Roumanie. Rentré au pays, il reprit sa place aux côtés de M. Mercier.

Ce manège fut le théâtre de nombreuses soirées équestres et, le lendemain de celles-ci, les journaux font le compte rendu des exercices de saut, de voltige et de dressage, des spectacles de tandems, doubles tandems et des quadrilles en musique¹.

Dès 1894, M. Dufour reprit à son compte le manège de Chauderon, tout en rachetant également celui de l'Eglantine. Les deux établissements existèrent simultanément encore quelques mois, puis en 1895, celui de Chauderon fut définitivement fermé à l'art équestre.

L'ancien manège de Chauderon fut après son départ un Cycle-Hall, soit l'école de vélo P. Desplands-Vincent, puis le garage O. Pfister (vers 1907) et fut démoli lors de la création de l'avenue de Beaulieu vers 1911-1912.

L'activité de M. Jules Dufour à l'Eglantine est encore présente à beaucoup de mémoires. Son talent, son autorité, sa lecture des classiques de l'art équestre en ont fait un grand éducateur et ceux qui bénéficièrent de ses leçons se rappellent du soin qu'il mettait à développer la finesse et la précision de la « main ». Plein de patience avec les chevaux, la Société protectrice des animaux reconnut sa douceur envers eux en lui décernant sa médaille².

La Société des officiers avait suivi M. Dufour de Chauderon à l'Eglantine et ses cours, qui comptaient dans les hivers de 1907 à 1909 jusqu'au quarante-trois élèves, eurent une grande vogue.

* * *

¹ On trouve dans les journaux le compte rendu de celles des 9 mars 1886 8 mars 1887, 19 et 21 avril 1890, 28 mars 1895.

² 1906.

Vers 1896, l'architecte Mauerhofer créa à l'*avenue des Bergières n° 24* un manège dirigé au début par son fils, Charles, qui avait déjà pratiqué à l'Eglantine, puis par un maître d'équitation, de Vevey, nommé Meyer, plus tard encore par M. Buttin, lieutenant de cavalerie.

Aux environs de 1912, MM. Lehmann & Gruaz reprirent cette entreprise, puis l'immeuble passa à d'autres destinations.

* * *

Mentionnons pour finir les derniers en date, soit le *manège de la Sallaz*, fondé en 1930 par M. Marcel Diserens, officier de cavalerie, aujourd'hui propriété de M. Balsiger, vétérinaire, et, bien que situé hors du territoire de la commune de Lausanne, le *manège de Prilly*, dirigé par M. Wagnière.

* * *

Nous arrivons ainsi à une époque récente, dont les événements, quelque intéressants soient-ils, n'ont pas accès à cette revue.

Donc, posons la plume, et laissons du travail aux chercheurs et aux historiens de l'avenir.

LAMUNIÈRE.

Nous tenons à évoquer la mémoire ou à apprécier la complaisance de tous ceux dont les souvenirs ou les documents nous permirent la rédaction de ces notes : MM. Jules Dufour, William de Sévery, Théodore Cornaz pour les défunts, et, parmi les vivants, MM. Boiceau, H.-S. Bergier, Adr. Cérésolle, Roger de Crousaz et enfin et surtout, cela va sans dire, M. G.-A. Bridel.